

EXCLUSIF L'Unef publie la liste des facs ayant des pratiques contestables

AVIS DE GRANDS FRAIS À LA FAC

DELPHINE BANCAUD

C'est un rituel dont les universités se passeraient bien. Chaque année, l'Unef publie son palmarès des facs pratiquant des frais d'inscription illégaux. Car si, en théorie, les droits de scolarité pour les diplômes nationaux sont fixés chaque année par le ministère de l'Enseignement supérieur, en pratique, plusieurs facs réclament des frais complémentaires aux étudiants. Pour la 7^e édition de cette enquête, le syndicat étudiant en a confié la primeur à *20 Minutes*. Elle témoigne d'une relative stabilité de ces pratiques, car 28 universités sur 85 ont été épinglées, contre 26 en 2010. Et pour la première fois, l'enquête a été étendue aux écoles délivrant des diplômes nationaux (instituts polytechniques, écoles d'ingénieurs, instituts d'études politiques...), dont 12 ont été estampillées « hors-la-loi » par l'Unef.

Le risque de poursuites


« On est loin du grand scandale des débuts, car lors de notre première enquête, 48 facs avaient été prises en flagrant délit. Mais on ne veut pas laisser les irréductibles agir en toute impunité », indique Emmanuel Zemmour, président de l'Unef. Selon l'étude, les frais complémentaires vont de 6 à 5 763 €. « Beaucoup d'universités persistent à exiger des frais de dossier ou des droits d'inscription illégaux relatifs au sport », pré-

DES DÉPASSEMENTS QUI PEUVENT ATTEINDRE 5 763 €

LES ÉTABLISSEMENTS ÉPINGLÉS

RANG	UNIVERSITÉS	FRAIS ADDITIONNELS*
1	Université AIX-MARSEILLE-III	4 555
2	Université TOULOUSE-I	2 755
3	Université de PAU	2 255
4	Université de GRENOBLE-II	1 750
5	Université de STRASBOURG	600
6	Université de CAEN	400
7	Université de MULHOUSE	400
8	Université technologique de BESANÇON-MONTBÉLIARD	95
9	Université technologique de TROYES	95
10	Université technologique de COMPIEGNE	95
11	Université de POITIERS	75
12	Université LYON-II	50

RANG	ÉCOLES	FRAIS ADDITIONNELS*
1	Centrale NANTES	5 763
2	IAE de PARIS	750
3	ECAM	420,24
4	IEP de TOULOUSE	410
5	Centrale LYON	367
6	Agroparis Tech	190
7	INSA RENNES	95
8	INSA TOULOUSE	95
9	MTP SUPAGRO	50
10	IPB	50
11	INPT	35
12	École de chimie de PARIS	20

* Par rapport à ce qui est prévu par la loi 

cise Emmanuel Zemmour, « d'autres essaient de masquer leurs pratiques : c'est le cas d'Aix-Marseille-III, qui a transformé ses masters (diplômes nationaux) en masters of science (diplômes d'université) pour contourner la réglementation et les proposer à 4 555 € ».

Autre pratique fustigée : l'inscription à un diplôme national, couplée à un diplôme d'université, ce qui fait monter la facture pour l'étudiant. Pour pousser les établissements à revoir leurs méthodes, l'Unef n'a pas hésité, ces dernières années, à saisir les tribunaux administratifs à plusieurs reprises, aboutissant à cinq condamnations. Et à l'approche de la présidentielle, le syndicat veut rappeler au gouvernement le manque de moyens dont souffrent les universités. « Nous n'accepterons pas qu'elles continuent à combler leurs besoins en puisant dans les poches des étudiants », prévient Emmanuel Zemmour. ■

■ LAURENT WAUQUIEZ AFFICHE SA FERMETÉ

Interrogé par *20 Minutes*, le ministère de l'Enseignement supérieur « entend appliquer la fermeté la plus totale à l'égard des établissements qui seraient en marge de la légalité ». Lors d'une rencontre avec les recteurs hier, Laurent Wauquiez leur a demandé de saisir les tribunaux administratifs, si nécessaire.



Louis Vogel, président de la CPU.

« Nous manquons de moyens »

Fair-play, le président de la Conférence des présidents d'université (CPU) reconnaît que certaines facs « facturent des frais complémentaires », tout en affirmant qu'il est « favorable au strict encadrement des droits d'inscription ». Mais selon lui, les établissements incriminés par l'Unef n'ont pas toujours le choix : « Nous manquons de moyens financiers, il faut bien qu'on trouve l'argent quelque part », explique-t-il. La location d'espaces sportifs, par exemple, coûte cher, ce qui oblige certaines facs à demander une participation aux étudiants. Épinglé par le classement de l'Unef, Bruno Sire,

président de Toulouse-I, se défend aussi fermement : « Nous facturons notre master droit international 3000 € aux étudiants étrangers au lieu de 245 €, mais sans cela nous ne pourrions pas leur dispenser des cours en anglais. » Selon Louis Vogel, l'autonomie des universités n'a rien changé, au contraire : « Elle implique des investissements supplémentaires en matière de personnel et d'infrastructures, même si nous disposons d'une plus grande liberté de gestion. » Seule solution selon lui : « que l'Etat alloue des moyens supplémentaires aux universités ». ■ **D. B.**